



Les élus ont pour tâche première d'avoir une vue large et de ne pas se focaliser sur un seul aspect des choses...

Il est communément admis que les espaces ruraux que nous avons la chance d'habiter ont de multiples fonctions qui peuvent être regroupées autour de ces trois visions de la campagne :

La « **campagne ressource** » : les usages productifs de l'espace rural y sont vus comme le support d'activités économiques (agriculture, activité forestière...).

La « **campagne paysage** » : l'espace rural est considéré comme un cadre de vie avec des usages résidentiels, récréatifs, touristiques...

La « **campagne nature** » : l'espace rural est vu comme un ensemble de ressources (eau, sol, diversité végétale et animale...), de fonctionnements (cycles de l'eau...) et de fonctions (régulation climatique,...). Cette campagne « nature » est considérée comme un lieu dédié à la conservation de la diversité biologique, à la préservation des ressources naturelles, à la prévention des risques globaux (le changement climatique...), pour assurer le bien être des générations futures.

Certains, peu nombreux mais actifs, prétendent aujourd'hui que les Chambaran ne relèvent que de cette troisième vision... Ils souhaiteraient sanctuariser notre région au nom d'une écologie mal comprise. Ils refusent le développement d'un projet qui, croient-ils, anéantirait à tout jamais l'équilibre écologique de la forêt. Ces per-

sonnes prennent le risque qu'un jour proche, notre village soit déserté par toute activité économique et ensuite déserté par les hommes.

De notre côté, nous, élus de la Commune de Roybon, refusons leur vision réductrice. Nous pensons que la vie dans les Chambaran doit se développer de façon équilibrée autour de ces trois visions de la campagne. Pour cela, comme annoncé dans notre programme en mai 2008, nous créons et nous créerons les conditions pour qu'une population variée et active puisse vivre et prospérer ici. Nous avons mis en place un Plan Local d'Urbanisme pour maîtriser le mitage, nous avons bâti une école, nous favorisons les activités culturelles et associatives, nous maintenons les routes en bon état, nous favorisons l'implantation d'activités économiques, commerciales et touristiques lorsque des opportunités se présentent.

Et oui, effectivement, depuis quatre ans, nous soutenons le projet Center-Parcs : nous estimons que l'idée qu'il représente une hérésie écologique relève d'exagérations grossières et nous faisons surtout le pari qu'une fois bâti, il constituera une composante essentielle du maintien de la vie dans notre massif.

Nous souhaitons que 2012 soit l'année où ce projet pourra enfin entrer en réalisation.

Le Conseil Municipal



Au Conseil Municipal...

Nouveau projet de modification du PLU

Pour une meilleure adaptation aux souhaits de construction des roybonnais et pour corriger certains manques du PLU voté en 2007, le Conseil souhaite aller vers un projet de modification prévoyant notamment :

- L'ouverture de quelques zones constructibles AU.
- L'autorisation de rénovation pour quelques maisons abandonnées situées en bordure de voirie. Ces autorisations avaient été refusées lors de la mise en place du PLU mais ces maisons sont déjà desservies (voirie, eau, électricité) et leur mise en rénovation ne créerait pas de nouvelles servitudes pour la Commune.
- La construction d'une nouvelle Gendarmerie, voire d'autres projets.

Le Conseil a choisi le Cabinet d'Urbanisme Latuilerie pour faire le bilan du PLU et procéder aux études nécessaires.

Contournement routier du village

Le Conseil est en attente des résultats de l'enquête parcellaire concernant ce projet. Néanmoins, les premiers achats de parcelles sont en cours suite aux propositions de la SAFER mandatée par la Commune dans le cadre de l'étude de faisabilité foncière pour la réalisation du contournement routier du village : achats pour un total de 9 203 € concernant quatre propriétaires.

Demande de classement Natura 2000 du secteur forestier « Moille de la Vache »

Le secteur forestier « Moille de la Vache » réparti sur les Communes de Saint-Pierre de Bressieux et Roybon avait fait l'objet d'une demande de classement au titre des Espaces Naturels Sensibles du département de l'Isère. L'absence de maîtrise foncière n'avait pas permis au Conseil Général l'intégration de cette zone dont l'inventaire avait pourtant montré le fort intérêt écologique : zone humide, habitat tourbeux...

Considérant qu'il serait intéressant pour la Commune de préserver la richesse naturelle (richesse patrimoniale, grand intérêt pédagogique) de ce secteur, le Conseil a délibéré afin de solliciter les services de la Direction Départementale du Territoire pour que ce site soit pris en compte dans le cadre du projet d'extension de la zone « Natura 2000 Chambaran ».

Projet de desserte forestière

Le Conseil a délibéré afin que la Commune prenne la maîtrise d'ouvrage d'un projet de piste forestière destiné à améliorer l'exploitation de la forêt de Gargamelle (environ 200 ha exploités) en remplaçant la piste actuelle (chemin de terre d'une largeur de 2,50 m environ, en mauvais état) par une voie empierrée d'une largeur de 4 m avec fossés d'écoulement et aménagement de plates-formes de dépose et de retournement.

Le coût total est estimé à 76 000 €. Les subventions (Etat, Europe, Région) sont estimées à 60 800 €, une participation de 10 000 € serait assurée par la scierie Richard. Resteraient un besoin de financement de 5 200 € à la charge des propriétaires et de la Commune.

Véhicules communaux

Le Conseil a décidé la mise en vente du camion blanc, l'expérience ayant montré qu'il était sous-utilisé et que le coût de son entretien n'était pas à la hauteur des services rendus. Un tracteur neuf de moyenne puissance, bien équipé, pourra ensuite être acheté avec le produit de cette vente, voire aussi, de la cession du petit tracteur.

Modification du PLU / Center-Parcs

Suite à l'approbation de la modification du PLU permettant la réalisation du Center-Parcs (23 septembre 2011), un nouveau recours gracieux a été déposé le 25 novembre 2011 par l'association « Pour des Chambaran Sans Center Parcs » auprès du tribunal Administratif de Grenoble. Par l'intermédiaire de ses avocats, la Commune a immédiatement répondu par un refus du recours gracieux.

Le Permis de Construire a été redéposé par la société Pierre & Vacances, suite à l'annulation du précédent, intervenue uniquement suite à l'annulation de la modification du PLU en juin dernier.

Travaux de sécurité au lac de Roybon

Suite à la présence importante de vases susceptibles d'être rejetées en aval, la DDT n'a pas donné jusque-là l'autorisation de démarrage des travaux. Plusieurs propositions ont été étudiées mais aucune n'a emporté l'adhésion de toutes les parties. La Commune refuse quant à elle d'engager des dépenses sur un montant supérieur à l'estimation du montant des travaux sur lequel ont été calculées les subventions. Après contacts à la préfecture par le Maire, une solution devra être rapidement trouvée.



Tribune Libre

Nous publions ci-dessous un article de Mme. Michelle Pistone. Cette contribution nous avait été d'abord adressée dans une forme très longue, plus longue que l'article communal contre lequel elle allait (voir les règles ci-contre). Nous avons donc demandé à Mme. Pistone de nous adresser une version plus courte de son article, que voici...

Center-Parcs et l'eau.

Le Center-Parcs consommerait beaucoup d'eau.

« Pierre et Vacances » construirait à Roybon mille cottages. Même si les 5 000 touristes sont aussi économes qu'un Français « normal », cela fait quand même beaucoup d'eau !

Les publicités de Pierre et Vacances vantent « *ce véritable paradis aquatique, ... unique au monde* » Quel volume d'eau pour cet espace aquatique ?

La direction générale de l'environnement note : « *le prélèvement lié directement au Center-Parcs fait augmenter la demande en eau potable sur le bassin de Bièvre-liers-Valloire de 15%* ». Quand on sait que la région, chaque année, est en vigilance sécheresse on a de quoi être inquiets.

Les ressources en eau seraient menacées.

Le plateau de Chambaran est une zone d'alimentation majeure de couches de terrain poreuses. Ce château d'eau est à protéger prioritairement juge le **SDAGE**. La destruction de zones humides, qui participent au maintien de la qualité de l'eau, inquiète les responsables de l'environnement.

Le transfert des eaux des bassins de la Bièvre et de la Galaure poserait des problèmes.

Les eaux usées parcourront 27 kilomètres dont 11 en refoulement. Ce choix présente des potentialités d'impacts non négligeables sur les aspects faune, flore et lieux humides.

En été, le débit de la Galaure diminuerait encore, posant de graves problèmes pour les espèces de poissons protégées. **Les pêcheurs de la Drôme et de l'Isère** s'en inquiètent. **Le rapport du Conseil régional** n'est pas moins sévère: ce rejet dans l'Isère « *constitue une réelle atteinte au principe de respect du cycle de l'eau* ».

Pierre et Vacances, reconnaît que « *L'hydrogéologie du plateau est mal connue* ». Peut-on laisser hypothéquer l'avenir des générations futures ?

Cet article est schématique : je n'avais droit qu'à 300 mots. Je peux le compléter pour ceux qui le désirent.

Michelle Pistone, Roybon.

Tribune libre

Vous pouvez publier sur ce bulletin un billet d'humeur, interroger la Commune sur un sujet donné, émettre une opinion... Cependant, par respect des lecteurs, ne seront pas publiées :

- ⇒ les communications polémiques,
- ⇒ les communications trop longues,
- ⇒ les communications n'apportant aucun élément nouveau à un débat en cours,
- ⇒ les communications injurieuses ou diffamatoires...

Vous pouvez envoyer vos textes à la mairie, les déposer dans la boîte aux lettres ou utiliser l'adresse électronique du secrétariat : secretariat.mairie@roybon.fr

La réponse apportée...

Le conseil municipal ne veut en aucun cas remettre en cause le fond de l'article qui n'engage que son auteur mais se doit d'apporter quelques précisions concernant l'argumentaire en re précisant les données exactes :

- La consommation en eau d'un résident à Center Parcs est en effet identique à celle d'un habitant. L'impact sur nos réserves locales profondes n'est pas de 15% mais de 0,5% (voir article dans le Vivre à Roybon du 31/10/11, « Eau et Center Parcs, halte aux idées reçues »).
- Il ne faut pas confondre les besoins en eau potable (AEP) et les prélèvements effectués sur les ressources profondes qui eux incluent les prélèvements industriels et agricoles, de loin les plus importants.
- Le débit de la Galaure en période estivale ne sera pas impacté (moins de 0,3% contre 1% actuellement), et que l'on rejette les eaux usées vers le Rhône via la Galaure ou via l'Isère, qu'elle est la différence de « respect du cycle de l'eau » ?
- Quant à l'impact environnemental de l'imperméabilisation des 31 hectares nécessaires à la construction et des quelques hectares des conduites, il nous paraît indispensable de les comparer aux 3 500 hectares de forêt de la commune de Roybon et aux 30 000 hectares de la forêt des Chambaran !
- Enfin, lors des élections municipales de 2008, nous nous étions clairement positionnés. « *Nous soutiendrons activement le projet « Center Parc » prévu sur le territoire communal car il constitue une véritable opportunité de développement « économique » et touristique qui entraînera de nombreuses créations d'emplois locaux.* ». Nous avons été élus sur ces engagements et nous continuerons à les tenir, ainsi que les règles de la démocratie le veulent.

LA VIE COMMUNALE

Inscriptions sur les listes électorales

- Si vous êtes arrivés sur la Commune de Roybon au cours de l'année 2011...
- Si vous avez acquis la nationalité française en 2011...
- Si vous avez eu 18 ans au cours de l'année 2011...
- Si vous avez 18 ans avant le 28 février 2012...
- Si vous êtes étranger ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne...

→ **Vous devez vous inscrire sur les listes électorales.**

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, sont recevables en mairie jusqu'au 31 décembre 2011.

Cette année, le 31 étant un samedi, La Mairie de Roybon habituellement fermée, sera ouverte de 09h00 à 11h00.

Recensement militaire

Les jeunes nés en 1996 doivent se faire connaître en Mairie pour le recensement militaire dans les mois qui suivent leur seizième anniversaire. Prendre contact avec le Secrétariat de Mairie (04.76.36 21.79).

Agenda / événements

Janvier 2012

Jeu. 5 Vœux du Maire à 18h 30 Commune
Sam. 21 Matinée Diots (sous halles) Sapeurs-Pompiers

Février 2012

Sam.4 Tarot Café des Pêcheurs
Dim. 5 Loto Sou des Ecoles
Dim. 26 Matinée Boudins (s. fêtes) ACCA

Mars 2012

Sam.10 Repas Dansant (s. fêtes) Montfaucon
Lun. 19 Cérémonie à 18 h. FNACA
Jeu. 22 Collecte (s. fêtes) Donneurs de sang
Sam. 31 Loto à Saint-Clair Basket Saint-Clair

Ramassage des ordures ménagères

Mois	Village	Campagne
JANVIER FEVRIER MARS	Les mardis et vendredis	Les vendredis

Monsieur Marcel Bachasson, maire, MM. Serge Second, René Choc, Roland Chancrin, adjoints, Mme Jocelyne Derocles, adjointe, M. Daniel Postic, conseiller délégué, invitent cordialement mesdames et messieurs

- *Le personnel communal,*
 - *Les présidents et présidentes d'associations,*
 - *Les chefs d'établissements, d'administrations et d'entreprises ainsi que leurs collaborateurs et personnels,*
 - *Les agriculteurs, les enseignants, les commerçants, les personnes exerçant des professions libérales,*
 - *Tous les habitants de la commune,*
- à la traditionnelle cérémonie des...**

**VŒUX DU
MAIRE
ET
DES ADJOINTS**

*Jeudi 5 janvier 2012
à 18h 30 à la salle des fêtes.*

Gendarmerie Nationale

La Gendarmerie Nationale communique les horaires d'ouverture fixe du bureau de la Brigade de Roybon :

- **Les mardis de 8 h à 12 h.**
- **Les jeudis de 14 h à 18 h.**

En dehors de ces horaires, le bureau de Roybon est ouvert de façon non certaine suivant la disponibilité des personnels.

PROCHAINE PARUTION

prévue pour février 2012

MENTIONS LEGALES

Responsable de publication : Marcel Bachasson , Maire.

Rédaction et mise en page : Commission Municipale.

Impression : Secrétariat.

Téléphone : 04.76.36.21.79 – **Télécopie** : 04.76.36.27.48

Courriel: secretariat.mairie@roybon.fr – **Site** : www.roybon.fr